

Angers, le 5 juin 2020

Dossier (BD) dossier suivi par Béatrice Dupré
 Tél : 02.41.05.38.01
 Mail : concours-international-mini-textiles@ville.angers.fr

Madame, Monsieur,

La Ville d'Angers, héritière d'une longue tradition et riche d'un inestimable patrimoine dont l'*Apocalypse* d'Hennequin de Bruges, et le *Chant du Monde* de Jean Lurçat constituent les plus beaux témoignages, tient une place éminente dans le monde de la tapisserie.

Avec le musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine, créée en 1986, et riche de plus de 2 000 œuvres textiles acquises en plus 30 ans, Angers conforte sa position de ville de la tapisserie et du textile en organisant pour la 9^{ème} fois, un concours International de mini-textiles comme en 1993, 1996, 1999, 2002, 2005, 2008, 2012 et 2017.

L'objectif de ce concours international des mini-textiles est de stimuler la recherche, la création et l'innovation dans le domaine de l'art textile contemporain. Ce concours international s'adresse à tous les artistes majeurs. A l'issue de la sélection des œuvres par un jury de professionnels, une exposition des œuvres sélectionnées sera organisée au musée Jean Lurçat et de la Tapisserie contemporaine à Angers du 03 juillet 2021 au 9 janvier 2022.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation je vous invite à retourner le dossier de candidature à l'adresse suivante :

Direction et Conservation des musées d'Angers
 Concours International des mini-textiles
 A l'attention de Béatrice Dupré
 14 rue du musée- 49100 ANGERS - FRANCE

ou par courriel : concours-international-mini-textiles@ville.angers.fr

avant le lundi 23 novembre 2020 dernier délai

A cette fin, vous trouverez, ci-joint, un formulaire d'inscription, le règlement fixant les conditions de participation à ce concours international dont le thème est :

« *Mesure / Démesure !* »

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas DUFETEL
 Adjoint à la culture et au patrimoine

- Pj :
- Formulaire d'inscription
 - Règlement

Les informations recueillies sur les formulaires de candidature feront l'objet d'un traitement informatisé par la Ville d'Angers pour l'envoi d'informations sur les prochains concours internationaux des mini-textiles organisés par la ville d'Angers. Elles seront conservées pendant 5 ans et seront destinées aux services des musées et services des relations publiques de la Ville d'Angers.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez de droits sur vos données (accès, rectification, opposition, suppression). Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : dpo@ville.angers.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Ville d'Angers / Mission Informatique et Libertés - DPO / BP 80011 / 49020 ANGERS CEDEX 02

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (Cnil)



MUSÉES D'ANGERS